



Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH)

Conseil régional de l'environnement de la Montérégie

Journées horticoles et grandes cultures | 7 décembre 2022

Pertes et perturbations de milieux humides et hydriques

- Entre 1990 et 2011 :

56 700 ha de milieux humides dans les Basses-terres du St-Laurent

- Tendence en accélération

Résilience aux changements climatiques



En 2017, nouvelle Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques



Plans Régionaux des Milieux Humides et Hydriques

Besoin d'une planification en amont du développement

- À l'échelle régionale
- En concertation avec l'ensemble des acteurs locaux

Exigence de la Loi

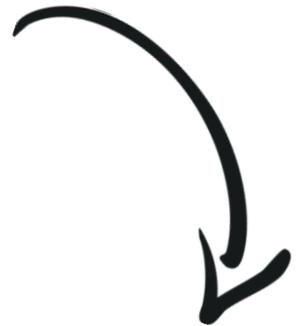
- Chaque MRC du Québec doit élaborer un PRMHH d'ici 2023
- Assurer zéro perte nette de MHH, soit :
 - Éviter les pertes ou la dégradation des MHH
 - Sinon, compenser les pertes via la restauration ou la création de MHH ailleurs sur le territoire



Constats tirés du portrait du territoire

Cartographie des milieux humides et hydriques

- Concertation des acteurs locaux
 - Milieu agricole (MAPAQ, UPA, producteurs, Agence forestière, etc.)
 - Milieu municipal
 - Groupes environnementaux
 - Citoyens
 - Etc.
- Collecte des données les plus à jour
 - Mise à jour en continu
 - Révision du PRMHH aux 10 ans



Recenser les enjeux environnementaux

Enjeux liés à la carence en milieux humides et hydriques

Exemples d'enjeux

- Pénurie d'eau (puits à sec, avis de restriction)
- Mauvaise qualité de l'eau
- Érosion des sols
- Changements climatiques
- Épidémie d'insectes ravageurs
- Envahissement par des espèces exotiques
 - Obstruction des fossés d'irrigation
 - Perte de régénération forestière

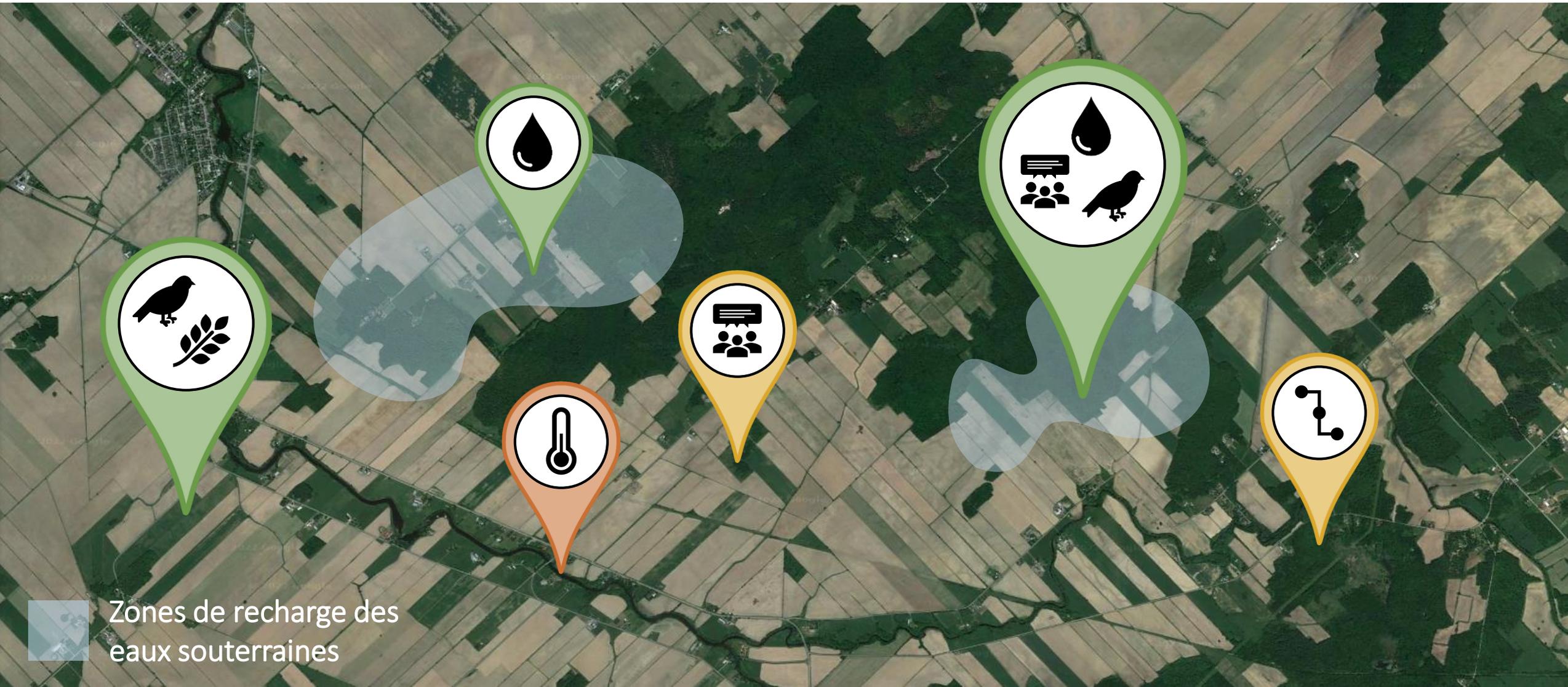
Services rendus par les MHH

- Réapprovisionnement de la nappe phréatique
- Régulation du débit de l'eau des rivières
- Filtration de l'eau
- Stabilisation des berges
- Brise-vent
- Mitigation des inondations
- Captation de carbone
- Biodiversité
 - Competition aux espèces indésirables
 - Barrière de dispersion



Priorisation des milieux humides et hydriques d'intérêt

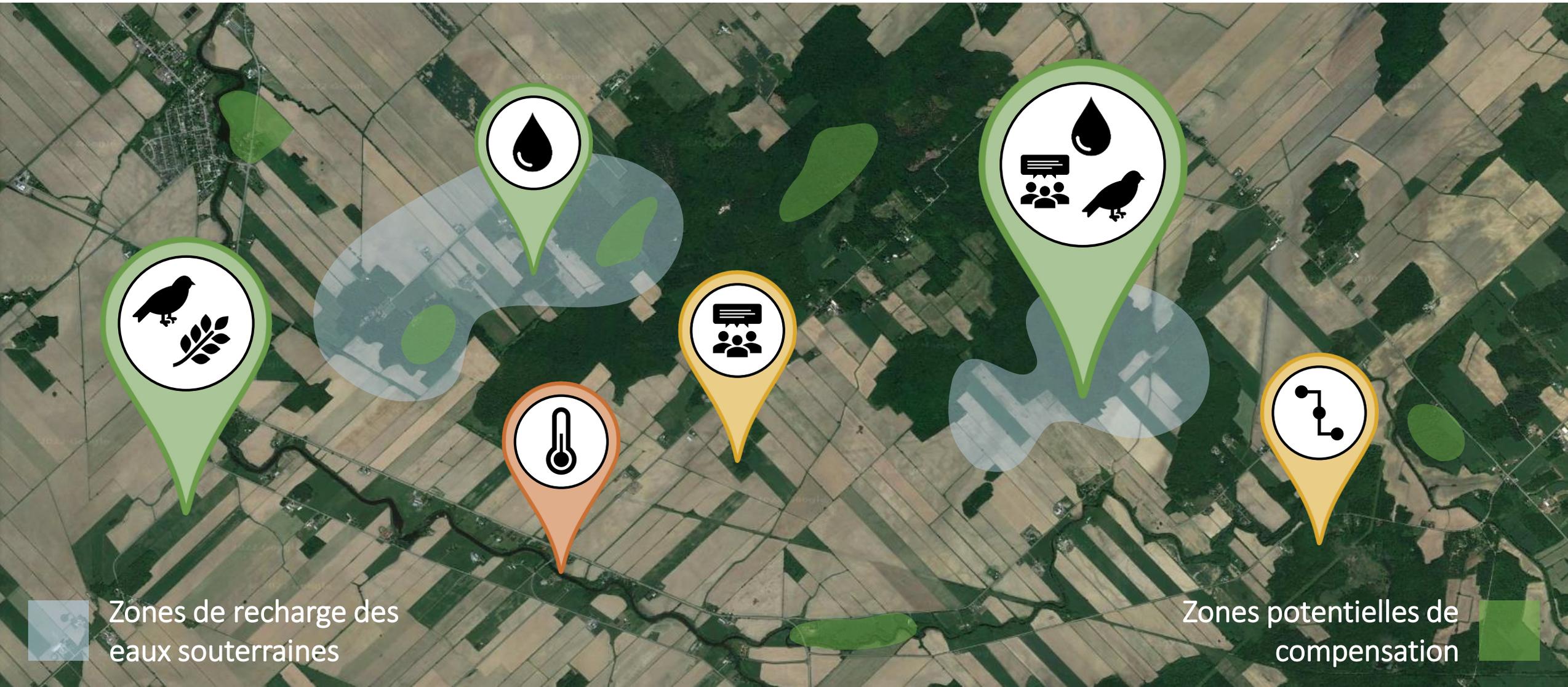
Selon les services rendus pour répondre aux enjeux du territoire



Zones de recharge des
eaux souterraines

Priorisation des milieux humides et hydriques d'intérêt

Selon les services rendus pour répondre aux enjeux du territoire



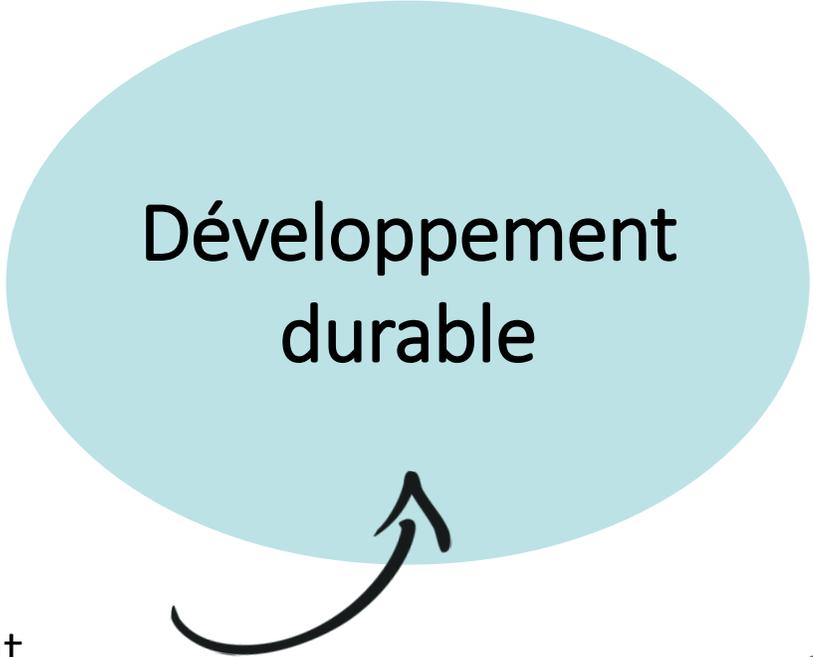
Planification territoriale

Le PRMHH devient ainsi :

- Un outil de diffusion des enjeux
- Un outil de planification et d'aide à la décision
- Une source de recommandations

Le PRMHH permettra aux MRC :

- Conciliation des usages
 - Planification des secteurs de développement favorisant la conservation des MHH en tenant compte :
 - Des MHH d'intérêt
 - De la concertation des acteurs locaux
- Adaptation de la réglementation



Développement durable



Une saine gestion de l'eau, c'est plus que la conservation des MHH...

- Cibler les besoins sur le territoire
 - Les gains potentiels à faire
- Déterminer les objectifs à atteindre
 - Exemples :
 - Augmenter l'infiltration de l'eau dans les zones de recharge
 - Assurer la conformité des bandes riveraines
- Cibler les actions permettant l'atteinte des objectifs
- Qui et comment ?

Élaboration d'un plan d'action



Plan d'action

Exemples de pistes d'action

- Réaliser des campagnes d'information et de sensibilisation sur les MHH
- Participer aux tables de concertation régionale des acteurs du milieu agricole
- Mettre en place de meilleurs mécanismes de gestion des eaux de ruissellement et des eaux pluviales en milieu urbain
- Bonifier les entretiens de cours d'eau pour augmenter la santé de ces milieux
- Appuyer les projets d'organismes locaux visant la restauration ou la création de MHH
- Développer un projet régional de végétalisation (ex. dans les bandes riveraines, haies brise-vent, corridors écologiques, etc.)
- Accompagner les municipalités et les promoteurs pour la mise en place de pratiques favorisant le maintien des MHH dans le cadre des nouveaux développements
- Élaborer un plan d'action régional pour la lutte aux EEE

Conclusion

Travailler ensemble pour la gestion de l'eau

- Au-delà des limites administratives
- En concertation

Équité entre les parties prenantes

- Chacun peut contribuer
- Services écologiques rendus par les MHH



Biens collectifs



Questions ?

Conseil régional de l'environnement de la Montérégie

1150, rue Saint-Laurent Ouest, Longueuil (Québec), J4K 1E3

450-651-2662 | info@crem.qc.ca

